

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

BASE AERIENNE 126 Ventiseri-Solenzara - Opération d'infrastructure d'adaptation capacitaire et de mise aux normes de la plateforme aéronautique pour s'adapter à l'évolution des aéronefs et des conditions de trafic actuelles et à venir

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ministère de la Défense

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PEIRANI André, Ingénieur général des travaux maritimes, Directeur de
l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon

RCS / SIRET

| 1 | 3 | 0 | | 0 | 0 | 1 | | 9 | 0 | 2 | | 0 | 0 | 2 | 7 | 4 |

Forme juridique

Service du Ministère de la Défense

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aérodomes. "Construction d'aérodomes non mentionnés à la colonne précédente."	La Base Aérienne 126 (BA 126) est existante et possède une seule piste de 2 627 m de Le projet vise entre autres, à effectuer des travaux de rénovation de la chaussée et à créer un réseau de collecte des eaux pluviales de la plateforme aéronautique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à réaliser, sur la Base Aérienne 126, des travaux de rénovation de chaussées et de balisage. En effet, les derniers travaux d'infrastructures d'importance sur les chaussées aéronautiques de la base datent de 1998 et ces équipements sont désormais vieillissants. Par ailleurs, les besoins de la BA 126 évoluent avec notamment l'accueil à moyen terme, de nouveaux types d'aéronefs. Or, toutes les aires aéronautiques ne sont pas adaptées, en termes de géométrie et de structure, pour accueillir ce nouveau trafic. De plus, de nouveaux besoins ont été exprimés par le Ministère de la Défense nécessitant ainsi la création et la rénovation de nombreuses aires aéronautiques.

4.2 Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux cités précédemment, plusieurs options ont été exprimées en complément de la solution de base (réfection piste, voies de circulation, du parking escale et du balisage lumineux pour l'accueil de l'A330 MRTT) :

- option n°1 : création d'une aire permettant le lavage d'un avion de type Rafale ou d'un hélicoptère de type NH 90 située à proximité des hangars de maintenance ;
- option n°2 : adaptation de la voie de circulation Echo1 et de l'aire de chargement sensible pour un stationnement d'un A400M ;
- option n°3 : création d'une zone d'alerte permettant d'accueillir un A330 MRTT ;
- option n°4 : création d'une aire de stationnement d'alerte pour accueillir 8 avions de chasse de l'OTAN. Cette aire de stationnement sera située en bordure Sud-ouest de la voie de circulation Alpha ;
- option n°5 : rénovation en chaussée rigide des extrémités de piste et de la voie de circulation principale au regard de la directive BI-SC 85-5 de l'OTAN.

Par ailleurs, des travaux relatifs à l'assainissement pluvial, y compris ceux concernant la mise aux normes au regard de la Loi sur l'Eau sont prévus. Un Dossier Loi sur l'Eau sera d'ailleurs réalisé pour la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature. En effet, les travaux entraînant une augmentation des surfaces imperméabilisées au sol, il sera nécessaire de mettre en place un dispositif efficace de collecte et de traitement des eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu naturel. A noter qu'en aucun cas, le rejet des eaux pluviales se fera dans l'Etang de Palo, conformément à la demande de la DREAL Corse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage du projet est décomposé en 3 parties : études, travaux préliminaires et travaux principaux.

- ETUDES : elles englobent l'avant-projet, le dossier de consultation des entreprises pour les travaux principaux, les consultations, etc. ;
- TRAVAUX PRELIMINAIRES : les travaux et prestations préliminaires regroupent les tâches qui permettront la réalisation des travaux importants de génie civil et de balisage ;
- TRAVAUX PRINCIPAUX : phasage visant l'optimisation du rendement des travaux. Les sous-phases sont découpées pour tenir compte des durées d'exploitation des différentes centrales mobiles (béton, enrobés) permettant ainsi de proposer un prix optimum. Dans ce scénario, les travaux sont livrés en juin 2022.

Dans ce phasage, l'enchaînement des tâches est le suivant :

- Élaboration du projet technique et administratif pour les travaux principaux ;
- Consultation, analyse des offres, passage CBCM et notification ;
- Tranche ferme et tranches conditionnelles :
 - Tranche ferme : période de préparation ; seuils 18 et 36 ; intersection VC A et D/S et VC N ;
 - Tranche conditionnelle : piste (partie centrale) ; transformateurs contrôle commande ; voies de circulation/bretelles et aires de stationnement ; travaux d'assainissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux de rénovation permettront à la BA 126 de disposer d'infrastructures (piste, voies de circulation, aires de stationnement) en bon état et d'accueillir un trafic supplémentaire d'aéronefs.

De plus, les travaux relatifs à l'assainissement pluvial permettront une meilleure gestion des eaux de ruissellement au sein de la plateforme aéronautique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de rénovation vont entraîner une augmentation des surfaces imperméabilisées au sol. La surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 20 hectares, le projet est soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement. Un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0 sera donc réalisé dans le cadre du projet en vertu de l'article R. 214-6 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de chaussée existante	280 400 m ²
Surface d'accotement existante	77 000 m ²
TOTAL	357 400 m ² soit 35,7 ha
Surface de chaussée à créer	50 600 m ²
Surface d'accotement à créer	51 400 m ²
TOTAL	102 000 m ² soit 10,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

BA 126 Ventiseri - Solenzara
20 240 VENTISERI

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 09° 24' 21" 59 Lat. 41° 56' 28" 30

Point d'arrivée :

Long. 09° 24' 24" 16 Lat. 41° 54' 37" 22

Communes traversées :

VENTISERI

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans les ZNIEFF de type I suivantes : - "Station de Genista Aetnensis de la Marine de Solaro et embouchure du Travo" (référéncée 940013177); - "Etang et zone humide de Palo" (référéncée 940004091).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ventiseri est située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ventiseri est soumise à la Loi Littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan d'Exposition au Bruit des aéronefs de l'Aérodrome de Solenzara a été rendu disponible au sens fixé par le décret n° 77-1066 du 22 septembre 1977 approuvant la directive d'aménagement national relative à la construction dans les zones de bruit des aérodromes, complétée par le décret n° 81-533 du 12 mai 1981. Ce plan porte la référence STBA/EGU/110/B.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que l'Etang de Palo situé en bordure Nord du site du projet est classé Zone Humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar depuis le 15 septembre 2008.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ventiseri est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation "le Travo, la Chiola et la Solenzara", approuvé le 30 avril 2002 et dont une révision a été prescrite par arrêté du 19 novembre 2014. Par ailleurs, un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations du dépôt de munitions de Ventiseri-Solenzara (BA 126) a été prescrit par l'arrêté du 5 juillet 2013, modifié par celui du 18 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ARS (Agence Régionale de Santé) de Corse a été contactée le 24 janvier 2017 à propos de la localisation des captages d'eau destinée à la consommation humaine et de leurs périmètres de protection associés sur la commune de Ventiseri. Les forages Travo Ouest et Travo Est sont situés au Sud du projet mais ni leur périmètre de protection immédiate, ni leur périmètre de protection rapprochée n'englobent le projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à proximité de deux sites Natura 2000 issus de la Directive Habitats : - le site "Etang de Palo et cordon dunaire", référencé FR9400581, localisé en limite Nord du site ; - le site "Grand herbier de la côte orientale", référencé FR9402014, localisé à environ 300 m à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront l'apport de matériaux notamment pour la réfection des pistes, voies de circulation, etc. Les matériaux utilisés proviendront d'entreprises spécialisées dans le génie civil.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont entraîner des perturbations sur la biodiversité environnante : - dérangement des espèces faunistiques notamment du fait du bruit et de la circulation des engins de chantier. Cela peut se traduire éventuellement par une gêne voire une répulsion pour les espèces les plus farouches. Cependant, le bruit ambiant de l'installation est d'ores et déjà élevé (décollage et atterrissage des avions) ; - dépôt de particules notamment sur la flore du fait de l'augmentation des émissions de poussières dues aux travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de minimiser l'ensemble de ces effets sur le milieu naturel, une équipe de naturalistes est associée au projet. Suite aux inventaires réalisés, cette équipe proposera des conseils en accompagnement en phase de travaux ou des mesures d'évitement, qui envisagées dans les temps, permettront une bonne intégration écologique du projet. De plus, une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 les plus proches du site sera réalisée par l'équipe de naturalistes. Des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation seront donc proposées en cas d'incidences notables sur les habitats et/ou espèces ayant participé à la désignation de ces sites. Comme indiqué précédemment, et conformément à la

demande de la DREAL Corse, aucun rejet ne se fera dans l'Étang de Palo.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux ayant lieu sur une base aérienne, ils seront soumis aux risques technologiques correspondants. Sur la BA 126, un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations du dépôt de munitions de Ventiseri-Solenzara a notamment été prescrit.</p> <p>Les travaux intégreront donc l'ensemble des risques technologiques présents sur site et des procédures spécifiques seront mises en place et validées avec le Maître d'Ouvrage afin d'éviter tout incident ou accident.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En limite Sud, le projet est soumis au risque inondation. En effet, le cours d'eau le Travo qui passe à une vingtaine de mètres au Sud est inclus dans le zonage du Plan de Prévention des Risques inondation "le Travo, la Chiola et la Solenzara", approuvé le 30 avril 2002 et dont une révision a été prescrite par arrêté du 19 novembre 2014. A noter qu'à termes, le projet permettra de gérer efficacement les eaux pluviales et de ruissellement sur la plateforme aéronautique dans l'objectif de de ne pas aggraver le risque inondation.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, le projet engendrera un trafic supplémentaire dû aux déplacements des engins et véhicules nécessaires au chantier. Cette augmentation de trafic sera limitée dans le temps.</p> <p>En phase de fonctionnement, le projet engendrera une augmentation du trafic aérien au niveau de la BA 126.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront source de bruit : bruits de chantier, bruits des engins... Ces nuisances sonores seront limitées dans le temps et liées à la période des travaux. De plus, les engins utilisés sur le site respecteront les normes en vigueur en termes d'émissions sonores. Le projet est également concerné par les nuisances sonores induites par le trafic aérien. Rappelons que la BA 126 fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit des aéronefs.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions dans l'air liées aux travaux seront essentiellement de deux types : les émissions liées à la circulation des engins de chantier et les émissions de particules liées aux travaux en eux-mêmes (création de béton, enrobés, etc.). Cependant, ces émissions seront limitées dans le temps. De plus, les engins utilisés sur site respecteront les normes en vigueur en termes d'émissions. Le fonctionnement des moteurs thermiques sera conforme à la réglementation. Enfin, le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site sera limité au maximum.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de rénovation en eux-mêmes n'engendreront pas de rejets hydrauliques. Les rejets hydrauliques auront lieu suite aux travaux, quand la plateforme sera rénovée et en fonctionnement. En effet, lors d'événements pluvieux, les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées sur la plateforme aéronautique et traitées avant leur rejet. A l'heure actuelle, le dispositif global de gestion des eaux pluviales de la BA 126 n'est pas établi mais en aucun cas, l'exutoire sera l'Etang de Palo (conformément à la demande de la DREAL Corse).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont entraîner la production de déchets de chantier principalement : - déchets non dangereux : déchets ménagers ou assimilés... ; - déchets inertes : terres, gravats... ; - déchets dangereux : déchets industriels spéciaux... Un plan de gestion des déchets sur le site sera mis en place pendant les travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux auront lieu sur le site existant de la BA 126 et les principaux effets notables du projet sont les effets classiques engendrés par un chantier : émissions sonores, émissions de poussières, production de déchets... Ces effets seront modérés et limités dans le temps. In fine, le principal effet du projet est l'augmentation des surfaces imperméabilisées au sol. Par ailleurs, les principaux enjeux identifiés sont la présence d'un milieu naturel riche aux alentours immédiat de la zone de projet et la présence d'un risque inondation en limite Sud de la zone de projet. Cependant des mesures seront prises afin de limiter au maximum les impacts négatifs du projet sur ces composantes. Concernant le milieu naturel, les travaux seront réalisés en concertation avec une équipe de naturalistes qui effectuera des inventaires faune/flore et proposera des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation. Ces éléments permettront une bonne intégration écologique du projet. Concernant le risque inondation, la nature même du projet visant à créer un système de collecte des eaux pluviales et de ruissellement sur la plateforme aéronautique permet d'améliorer la situation vis-à-vis du risque inondation. En effet, à l'heure actuelle les rejets sont diffus et il s'agit, dans le cadre du projet, de canaliser les eaux afin de les regrouper et de les traiter avant leur rejet. A ce stade du projet, le dispositif de collecte et de traitement des eaux pluviales n'est pas défini en détails mais en aucun cas le rejet final des eaux se fera dans l'Étang de Palo, conformément à la demande de la DREAL Corse.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour les raisons évoquées précédemment, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

De plus, le projet étant soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0, les effets sur l'ensemble des composantes de l'environnement seront étudiées précisément dans le cadre de ce dossier. Une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée par l'équipe de naturalistes et intégrée au dossier loi sur l'eau. Des mesures seront proposées dans le dossier pour éviter, réduire, voire compenser les éventuels impacts négatifs résiduels du projet sur l'environnement et la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Remarque : compte tenu de la taille de la zone d'étude, l'annexe 5 a été réalisée à une échelle 1/25 000.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

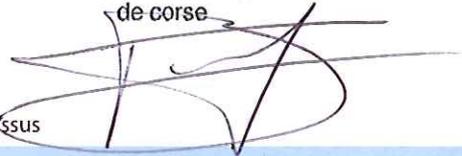
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ventiseri

le, 22/03/2017

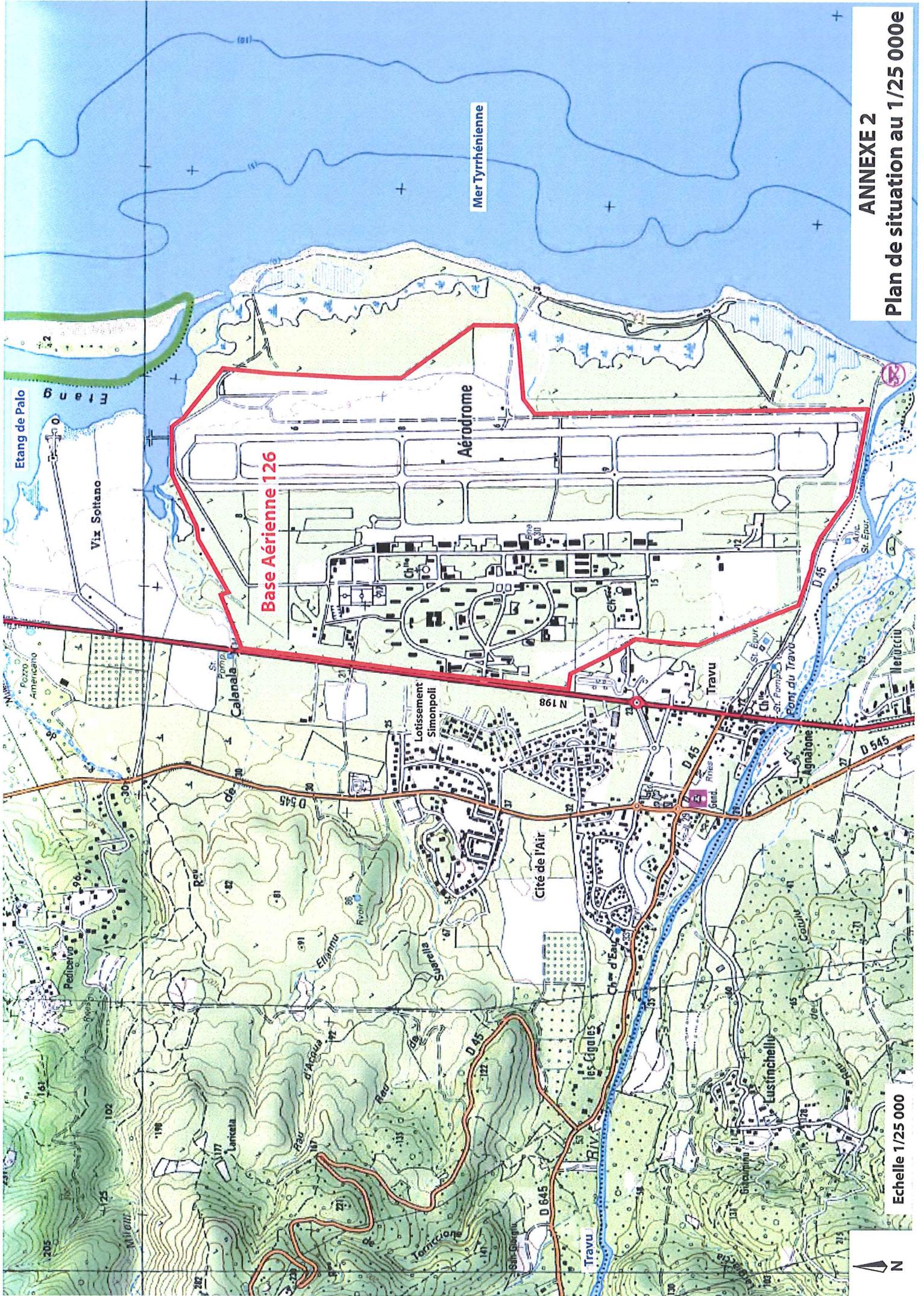
Signature

IC2 Nicolas BERTRAND
Chef du Pôle conduite d'opérations
de corse



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

www.pearson.com



Base Aérienne 126

Aérodrome

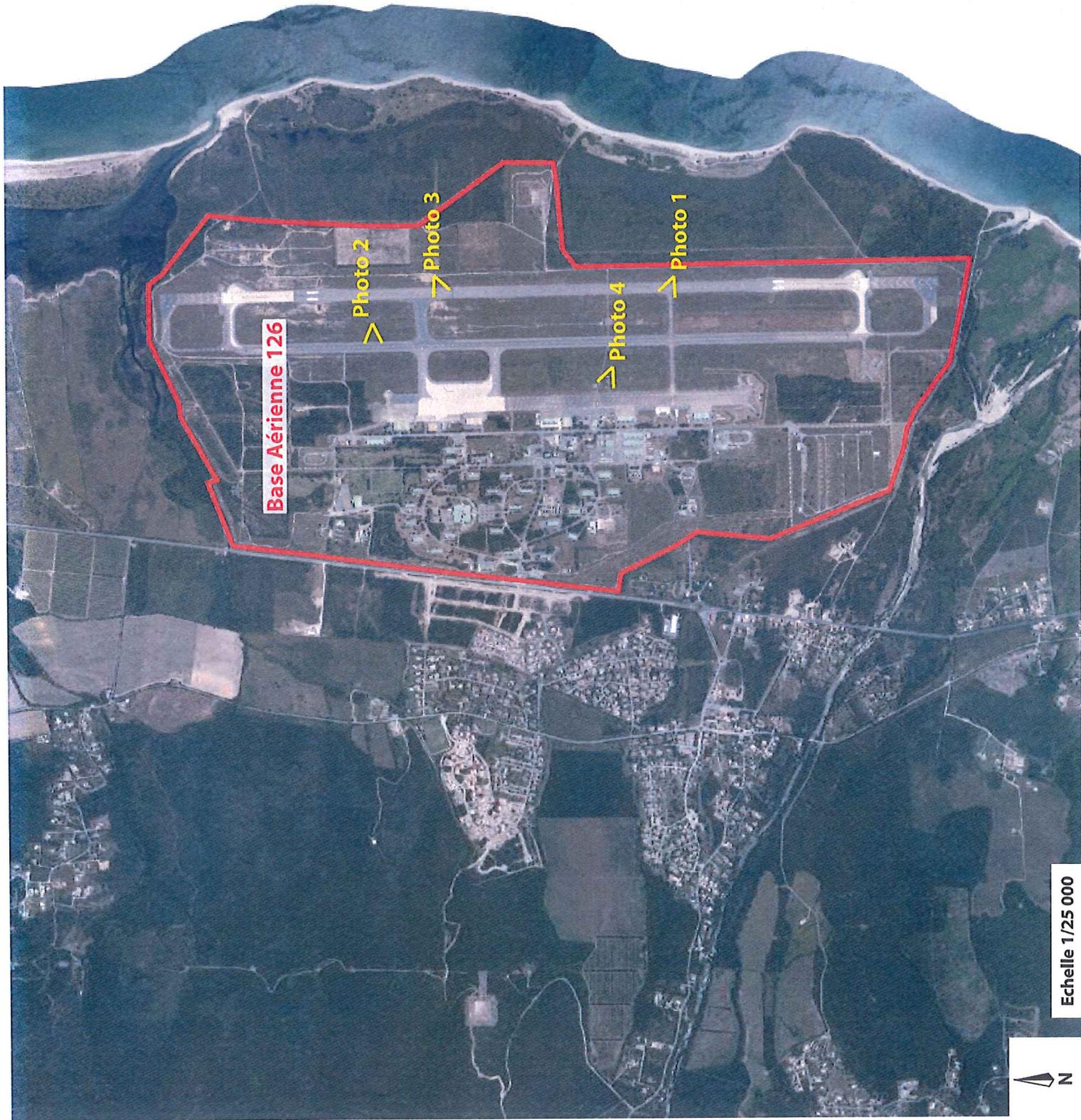
Mer Tyrrhénienne

ANNEXE 2

Plan de situation au 1/25 000e

Echelle 1/25 000





Echelle 1/25 000

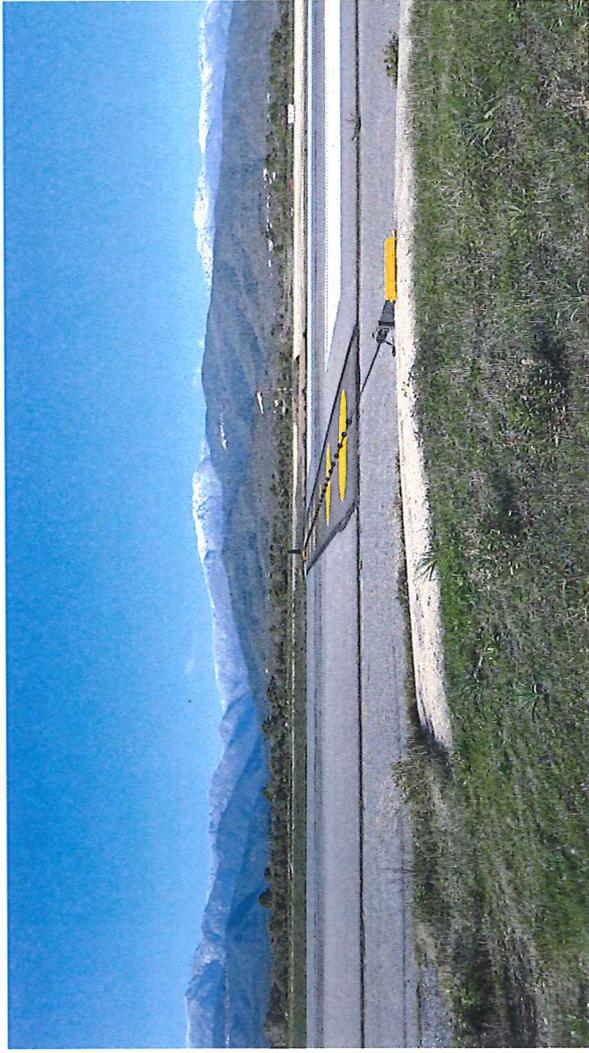


Photo 1



Photo 2

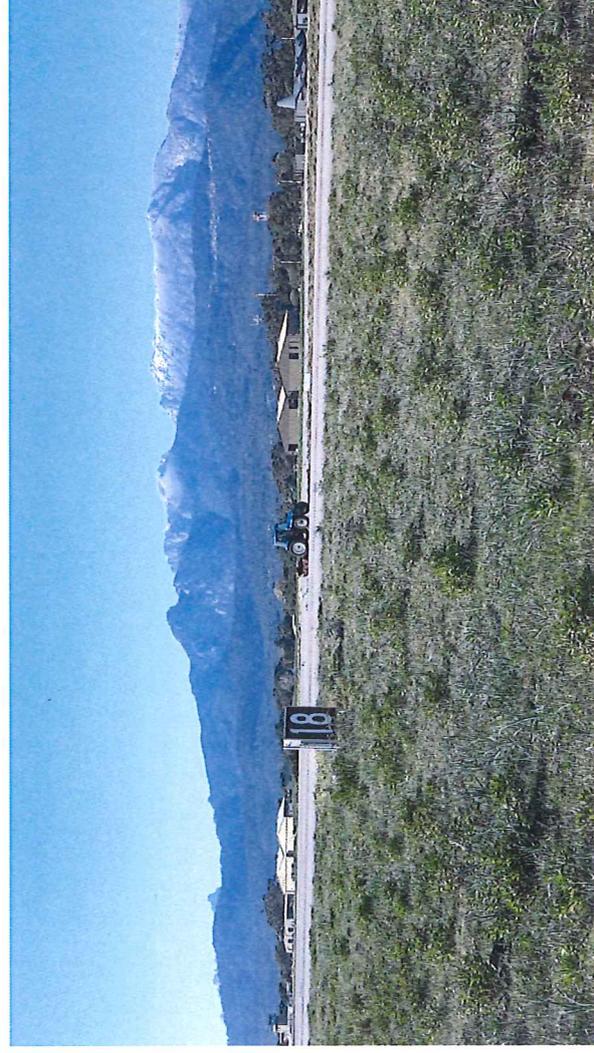
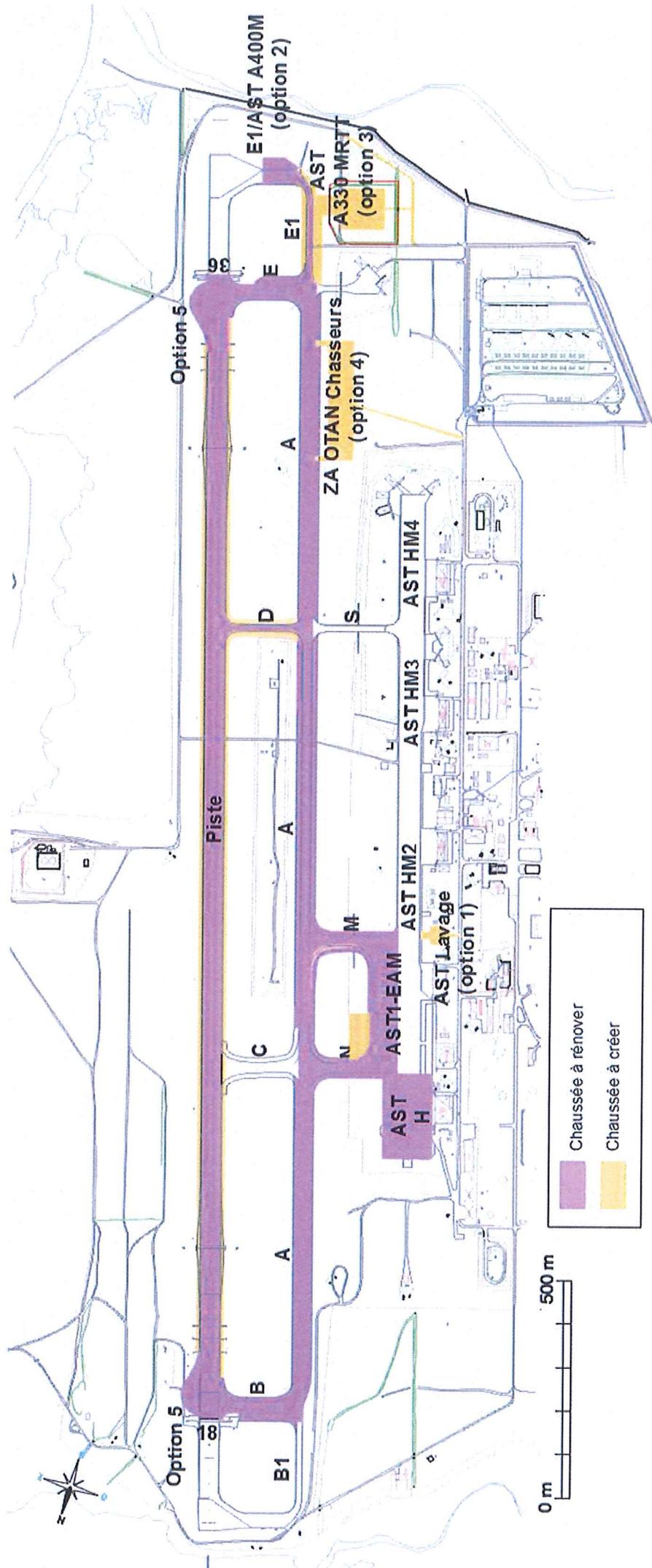


Photo 3



Photo 4



ZSC FR9400581
Étang de Palo et cordon dunaire

ZSC FR9402014
Grand herbier de la côte orientale

Base Aérienne 126



500 m